

**ENGAGEMENT DE LOCATION
A TITRE PRECAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Mr Daniel Level, Maire délégué de la commune nouvelle de Fourqueux (78112) Saint-Germain-en-Laye, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n°20190328B du conseil municipal du 28 mars 2019.

ET LE LOCATAIRE

Nom - Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, au locataire qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la commune déléguée de Fourqueux. Cette location à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :

DUREE : Dimanche 02 juin 2019 de 6h00 à 18h00

REVEVANCE ET ACCESSOIRES

Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de € que le preneur s'oblige à acquitter d'avance, par chèque émis à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

NATURE DE L'OCCUPATION

Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage. Le preneur dégage le bailleur de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé.

De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé.

ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile attributif de juridiction à la Mairie de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.

Le locataire reconnaît comme valables toutes les significations afférentes aux présentes qui lui seront adressées.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

Le régisseur ou- Le régisseur
Suppléant, désignés par la commune
De Saint-Germain-en-Laye

SIGNATURE